

3. Les sensibilités paysagères

➤ Un secteur d'étude sous pression anthropique

Le site de projet est localisé à l'est de la commune de Solliès-Toucas, au niveau des sites :

- « **BASSES TOURETTES** »
- « **L'HOIR DE LA CROIX** »

Les espaces périphériques sont composés essentiellement de zones résidentielles, de voiries et des zones naturelles. Les deux parties du secteur d'étude sont séparées par le passage du Gapeau et par l'avenue Jean Moulin.

Ainsi, malgré la présence d'un cours d'eau aux berges végétalisées, les environs du secteur d'étude sont marqués par les pressions urbaines.

De vastes massifs boisés sont présents tout autour du secteur d'étude dans un rayon de 300 mètres.

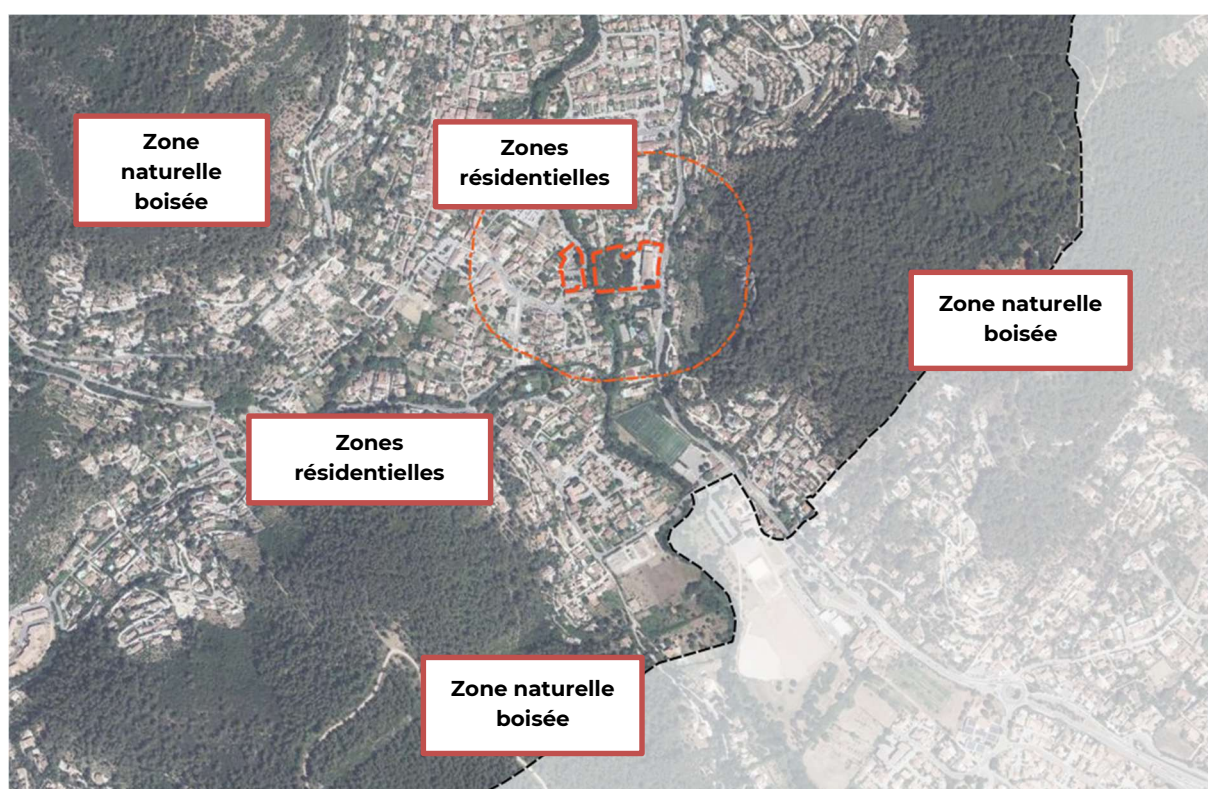


Figure 27: Vue aérienne du secteur d'étude et occupation du sol (Source : Google Earth)

➤ **Lecture du paysage à l'échelle du secteur d'étude**

- **Vues proches sur le secteur d'étude**

L'étude des enjeux paysagers à l'échelle du secteur d'étude, passe par la réalisation de différents points de vue à proximité directe de la zone d'étude. Ceci permet, à l'échelle riveraine et piétonne, d'apprécier les vues directes sur le secteur de projet et donc sur le projet potentiel. Le but étant de mettre en évidence les masques végétaux ou bâtis d'ores et déjà présents afin de réfléchir par la suite à des aménagements et/ou des orientations préférentielles du bâtis, favorables à la conservation des entités paysagères de qualité.

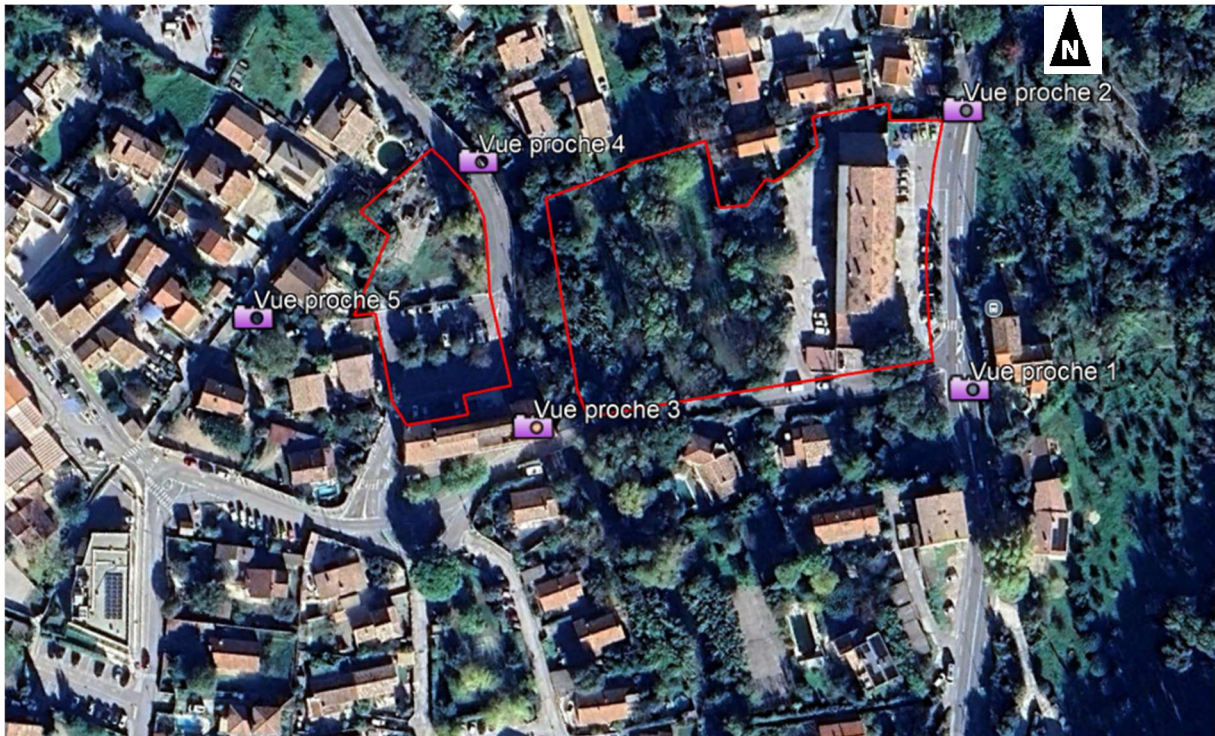


Figure 28: Localisation des points de vue de proximité sur le secteur de projet (Google earth pro)



Photo 7 : Vue proche 1 depuis la D554 (Google Street)



Photo 8 : Vue proche 2 depuis la D554 (Google Street)



Photo 9 : Vue proche 3 depuis l'avenue Thyde Monnier (Google Street)

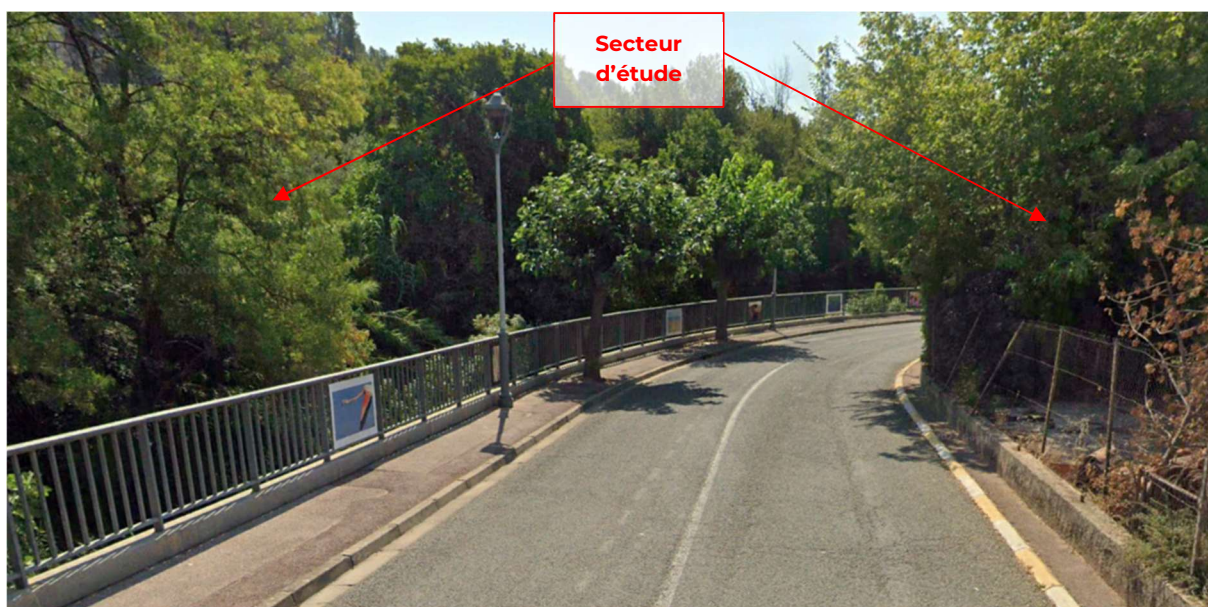


Photo 10 : Vue proche 4 depuis l'avenue Jean Moulin (Google Street)



Photo 11 : Vue proche 5 depuis l'impasse nègre (Google Street)

L'ensemble des vues proches permettent de prendre connaissance de l'ambiance à la fois « naturelle » du secteur d'étude (boisement au niveau des berges) et de l'environnement anthropisé qui gravite autour (zones commerciales et résidentielles, voiries qui passe entre les deux portions du secteur d'étude).

Les vues sur le secteur d'étude depuis les voiries environnantes sont limitées par les zones construites et par les masques formés par les végétaux.

→ Les vues depuis ces trois points d'observations montrent que le secteur d'étude est en partie ouvert sur le paysage. Il sera donc nécessaire de travailler l'intégration paysagère afin d'assurer une cohérence et une transition douce avec les ilots déjà bâties en conservant l'ambiance naturelle qui règne à proximité du Gapeau.

- ⇒ La réalisation de ces vues proches a permis de prendre conscience de l'emplacement du secteur d'étude, vis-à-vis des espaces urbains à proximité. Cette étude, permet, à l'échelle du piéton, de percevoir les éléments paysagers de qualité et les éventuels enjeux présents à l'échelle du secteur d'étude, afin de proposer par la suite une insertion paysagère optimale du projet envisagé.
- ⇒ Ainsi, à l'échelle riveraine, les vues sur le secteur de projet mettent en évidence des espaces ouverts, naturels, et une périphérie urbaine en pleine mutation.
- ⇒ L'insertion paysagère devra être réfléchi sur les espaces extérieurs du projet afin de permettre une insertion douce et progressive du projet. Une cohérence est attendue à la fois avec l'ambiance urbaine (bord des voiries et des espaces construits, et l'ambiance naturelle qui perdure en bordure du Gapeau).
- ⇒ **Les enjeux, en ce qui concerne les vues proches, sont donc considérés comme modérés.**

Vues lointaines sur le secteur d'étude

La réalisation de points de vue lointains permet d'apprécier les vues sur le secteur d'étude depuis des massifs ou des routes identitaires de la commune ou de l'environnement éloigné du secteur de projet. Pour ce faire 5 points ont été sélectionnés. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous.

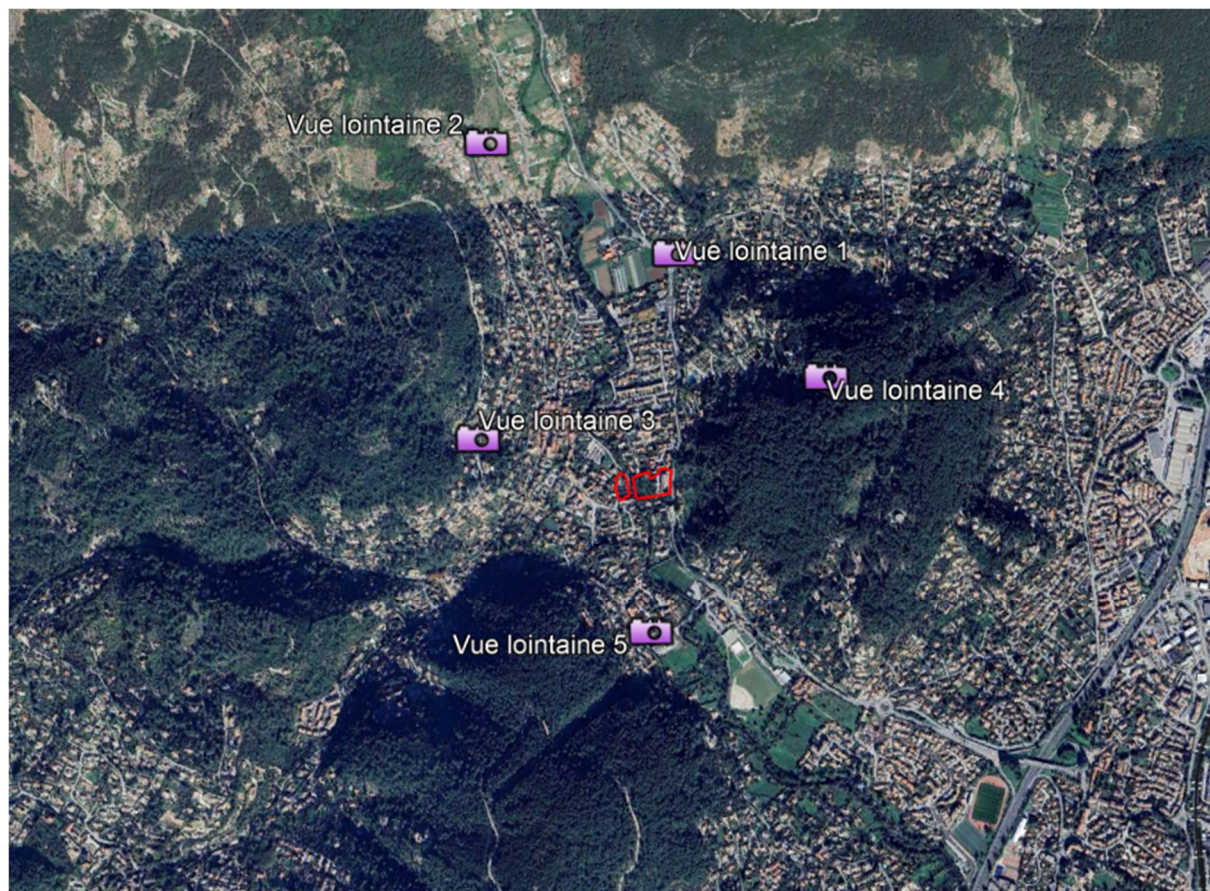


Figure 29: Localisation des points de vue lointains (Google Earth)



Photo 12: Vue lointaine 1 depuis la D554 (Google Street)

La vue lointaine 1, prise depuis le chemin des charrettes, ne permet pas de visualiser précisément le secteur d'étude. Ce dernier est implanté de l'autre côté de la barrière urbaine. Les vues lointaines sur le secteur d'étude sont donc masquées en raison d'un tissu urbain dense.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La barrière urbaine permet de préserver les vues directes sur le secteur d'étude.**



Photo 13 : Vue lointaine 2 depuis la corniche Marcel Pagnol (Google Street)

Les vues sur le secteur d'étude ne sont pas possibles en raison d'un écran végétal et urbain trop dense.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. L'importante végétation et le tissu résidentiel en place limitent l'entière des vues sur le secteur d'étude.



Photo 14 : Vue lointaine 3 depuis la corniche Joseph Toucas (Google Street)

Les vues sur le secteur d'étude ne sont pas possibles en raison d'un écran végétal et urbain trop dense.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. L'importante végétation et le tissu résidentiel en place limitent l'entière des vues sur le secteur d'étude.

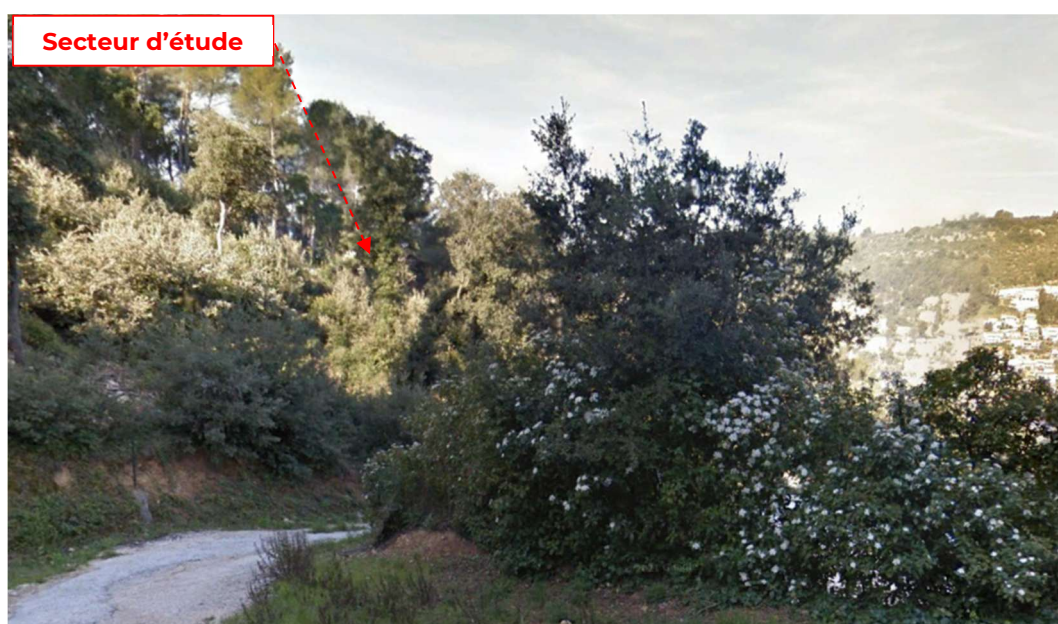


Photo 15 : Vue lointaine 4 depuis le chemin de la Peyranne (Google Street)

Les vues directes sur le secteur d'étude sont fortement restreintes en raison d'un écran végétal imposant.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La végétation en place ne permet pas d'avoir des vues dégagées sur le secteur d'étude.**



Photo 16 : Vue lointaine 5 depuis le chemin des Aiguiers (Google Street)

Les vues directes sur le secteur d'étude ne sont pas possibles en raison d'un tissu résidentiel dense, d'une végétation ornementale bien implantée et d'une topographie légèrement marquée.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La végétation et le tissu urbain résidentiel en place ne permettent pas d'avoir des vues dégagées sur le secteur d'étude.**

- ⇒ L'étude des vues lointaines n'a pas permis de visualiser directement le secteur d'étude en raison de son éloignement, couplé à une végétation dense encore présente par endroit, une topographie légèrement marquée, et un tissu bâti implanté en périphérie du secteur d'étude.
- ⇒ **Les enjeux sur le paysage depuis les points de vue lointains sont considérés comme faibles.**